

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous demandons de prendre connaissance du règlement intérieur avant de remplir les documents attestant de votre inscription.

Article 1

Les membres doivent respecter le personnel, les installations, le matériel et l'hygiène du Parc des Sports Charles Ehrmann.

Article 2

Tout comportement jugé irrespectueux sera sanctionné.

Article 3

Les membres s'engagent à respecter les valeurs de la Boxe Anglaise, telles que, respect, dépassement de soi, humilité, tolérance. Le Boxing Club Niçois est laïque et apolitique les membres devront respecter cette volonté.

Article 4

Tous les membres ont interdiction de fumer dans l'enceinte du PSCE.

Article 5

Le dossier d'inscription doit être complet à partir de la deuxième semaine d'entraînement, au-delà il sera impossible de poursuivre les entraînements. Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable, le paiement peut être échelonné à la condition de fournir les chèques dès l'inscription, à l'ordre du Boxing Club Niçois. Les compétiteurs, lors de l'inscription, devront prendre les dispositions pour l'obtention des certificats et examens médicaux obligatoires nécessaires à la compétition. Le respect du poids, qui sera contrôlé au cours de la saison, est obligatoire sous peine de se voir disqualifier. Réunis en commission les entraîneurs décident de l'engagement en compétition avec accord parental pour les mineurs.

Article 6

La présence des parents et/ou des proches, lors des entraînements n'est pas souhaitée. Toutefois, elle pourra être tolérée suivant l'appréciation des entraîneurs. Les membres s'engagent à respecter les horaires, tout manquement pourra être sanctionné, les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour tout départ anticipé. Le BCN n'est pas responsable des mineurs hors horaires d'entraînement. Les parents autorisent les mineurs à effectuer des déplacements dans les véhicules des membres du club.





Article 7

Le BCN met à disposition le matériel nécessaire, hormis le protège dents qui est obligatoire. Pour des raisons d'hygiène, il est souhaitable d'avoir son matériel personnel, pour cela nous consulter. L'accès à la salle annexe est rigoureusement interdit sans l'accompagnement d'un entraîneur.

Article 8

J'autorise le BCN à utiliser, copier, modifier, distribuer, publier, en tous lieux, en tous moyens, formes et formats, en tout nombre, les prises de vue me concernant réalisées pour une durée illimitée, sans limitation de lieu, de pays et de quantité.

Article 9

Le Boxing Club Niçois décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets ou d'affaires personnelles sur le site du PSCE et les lieux de déplacements.

La Présidente :

BOXING CLUB NICOIS 234 Av Sainte Marguerie Les Serres Bat. 11 06200 NICE

Je soussigné(e)

Nom : Prénom : N° Tel :

Adresse Mail:

Certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Le

Signature : (signature du représentant légal pour les mineurs)